

## Fréquences utilisées par certains matériels de faible puissance et de faible portée

Bande de fréquences	Tab.	Utilisation
9 à 59,750 kHz	IX.-	Matériels à boucle d'induction
9 kHz à 230 MHz	VI.c.-	Applications radars à pénétration de surface (GPR/WPR)
9 à 315 kHz	XII.-	Implants médicaux à faible puissance
9 kHz à 1 730 MHz	VI.b.-	Dispositifs de radiolocalisation pour l'analyse des matériaux de construction (BMA)
9 kHz à 1 600 MHz	I.b.-	Equipements non spécifiques fonctionnant avec une technologie ULB
59,750 à 60,250 kHz	IX.-	Matériels à boucle d'induction
60,250 à 70 kHz	IX.-	Matériels à boucle d'induction
70 à 119 kHz	IX.-	Matériels à boucle d'induction
119 à 135 kHz	IX.-	Matériels à boucle d'induction
135 à 148,5 kHz	IX.-	Matériels à boucle d'induction
148,5 à 5 000 kHz	IX.-	Matériels à boucle d'induction
315 à 600 kHz	XII.-	Implants médicaux à faible puissance
400 à 600 kHz	IX.-	Matériels à boucle d'induction
457 kHz	II.-	Localisation, suivi et acquisition de données
3 155 à 3 400 kHz	IX.-	Matériels à boucle d'induction
4 515 kHz	IV.-	Applications pour chemin de fer
5 000 à 30 000 kHz	IX.-	Matériels à boucle d'induction
6 765 à 6 795 kHz	IX.-	Matériels à boucle d'induction
6 765 à 6 795 kHz	I.a.-	Equipements non spécifiques
7 400 à 8 800 kHz	IX.-	Matériels à boucle d'induction
10 200 à 11 000 kHz	IX.-	Matériels à boucle d'induction
12 500 à 20 000 kHz	XII.-	Implants médicaux à faible puissance
13 553 à 13 567 kHz	I.a.-	Equipements non spécifiques
13 553 à 13 567 kHz	IX.-	Matériels à boucle d'induction
26 000 à 26 100 kHz	XVI.-	Systèmes de radiocommunication unilatérale sur site à faible portée
26,3 à 26,5 MHz	XIV.-	Postes téléphoniques sans cordon
26 815 à 26 915 kHz	VIII.-	Modélisme
26 957 à 27 283 kHz	I.a.-	Equipements non spécifiques
26 957 à 27 283 kHz	IX.-	Matériels à boucle d'induction
26 995 kHz	VIII.-	Modélisme
27,045 MHz	VIII.-	Modélisme
27,09 à 27,10 MHz	IV.-	Applications pour chemin de fer
27 095 MHz	VIII.-	Modélisme
27 145 MHz	VIII.-	Modélisme
27 195 MHz	VIII.-	Modélisme
30 à 37,5 MHz	XII.-	Implants médicaux à faible puissance
32,8 MHz	X.-	Microphones sans fil et aides à l'audition
34,995 à 35,015 MHz	VIII.-	Modélisme
36,4 MHz	X.-	Microphones sans fil et aides à l'audition
39,2 MHz	X.-	Microphones sans fil et aides à l'audition
40,66 à 40,70 MHz	I.a.-	Equipements non spécifiques
40,66 à 40,70 MHz	VIII.-	Modélisme
40,995 à 41,205 MHz	VIII.-	Modélisme
72,2 à 72,5 MHz	VIII.-	Modélisme
87,5 à 108 MHz	XIII.-	Dispositifs de transmissions audio
152,575 MHz	I.a.-	Equipements non spécifiques
152,5875 MHz	I.a.-	Equipements non spécifiques
152,650 MHz	I.a.-	Equipements non spécifiques
169,4 à 169,475 MHz	II.-	Localisation, suivi et acquisition de données
169,4-169,6 MHz	X.-	Microphones sans fil et aides à l'audition
169,475 à 169,4875 MHz	VII.-	Alarmes
169,5875 à 169,6000 MHz	VII.-	Alarmes
174 à 223 MHz	X.-	Microphones sans fil et aides à l'audition
175,5 à 178,5 MHz	X.-	Microphones sans fil et aides à l'audition
183,5 à 186,5 MHz	X.-	Microphones sans fil et aides à l'audition
230 à 1 000 MHz	VI.c.-	Applications radars à pénétration de surface (GPR/WPR)
401 à 402 MHz	XII.-	Implants médicaux à faible puissance
402 à 405 MHz	XII.-	Implants médicaux à faible puissance
405 à 406 MHz	XII.-	Implants médicaux à faible puissance
433,05 à 434,04 MHz	I.a.-	Equipements non spécifiques
433,04 à 434,79 MHz	I.a.-	Equipements non spécifiques
446,0 à 446,1 MHz	XV.-	Radiocommunications professionnelles simplifiées

Bande de fréquences	Tab.	Utilisation
470 à 830 MHz	X.-	Microphones sans fil et aides à l'audition
830 à 832 MHz	X.-	Microphones sans fil et aides à l'audition
863 à 865 MHz	X.-	Microphones sans fil et aides à l'audition
863 à 868 MHz	I.a.-	Equipements non spécifiques
863 à 865 MHz	XIII.-	Dispositifs de transmissions audio
865 à 868 MHz	XI.-	Dispositifs d'identification (RFID)
865,6 à 867,2 MHz	XI.-	Dispositifs d'identification (RFID)
865,6 à 868,0 MHz	XI.-	Dispositifs d'identification (RFID)
868,0 à 868,6 MHz	I.a.-	Equipements non spécifiques
868,6 à 868,7 MHz	VII.-	Alarmes
868,7 à 869,2 MHz	I.a.-	Equipements non spécifiques
869,20 à 869,25 MHz	VII.-	Alarmes
869,25 à 869,30 MHz	VII.-	Alarmes
869,3 à 869,4 MHz	I.a.-	Equipements non spécifiques
869,3 à 869,4 MHz	VII.-	Alarmes
869,40 à 869,65 MHz	I.a.-	Equipements non spécifiques
869,65 à 869,70 MHz	VII.-	Alarmes
869,7 à 870,0 MHz	I.a.-	Equipements non spécifiques
1 000 à 1 600 MHz	VI.c.-	Applications radars à pénétration de surface (GPR/WPR)
1 600 à 2 700 MHz	I.b.-	Equipements non spécifiques fonctionnant avec une technologie ULB
1 600 à 3 400 MHz	VI.c.-	Applications radars à pénétration de surface (GPR/WPR)
1 730 à 2 200 MHz	VI.b.-	Dispositifs de radiolocalisation pour l'analyse des matériaux de construction (BMA)
1 785 à 1 800 MHz	X.-	Microphones sans fil et aides à l'audition
1 880 à 1 900 MHz	XIV.-	Postes téléphoniques sans cordon
2 200 à 2 500 MHz	VI.b.-	Dispositifs de radiolocalisation pour l'analyse des matériaux de construction (BMA)
2 400 à 2 454 MHz	III.-	Equipements de transmission de données large bande et systèmes d'accès sans fil y compris les réseaux locaux radioélectriques
2 400,0 à 2 483,5 MHz	I.a.-	Equipements non spécifiques
2 400,0 à 2 483,5 MHz	VI.a.-	Dispositifs de radiolocalisation y compris pour la détection de mouvements et l'alerte
2 446 à 2 454 MHz	IV.-	Applications pour chemin de fer
2 446 à 2 454 MHz	VI.a.-	Dispositifs de radiolocalisation y compris pour la détection de mouvements et l'alerte
2 446 à 2 454 MHz	XI.-	Dispositifs d'identification (RFID)
2 454 à 2 483,5 MHz	III.-	Equipements de transmission de données large bande et systèmes d'accès sans fil y compris les réseaux locaux radioélectriques
2 500 à 2 690 MHz	VI.b.-	Dispositifs de radiolocalisation pour l'analyse des matériaux de construction (BMA)
2 690 à 2 700 MHz	VI.b.-	Dispositifs de radiolocalisation pour l'analyse des matériaux de construction (BMA)
2 700 à 3 400 MHz	I.b.-	Equipements non spécifiques fonctionnant avec une technologie ULB
2 700 à 3 400 MHz	VI.b.-	Dispositifs de radiolocalisation pour l'analyse des matériaux de construction (BMA)
3 100 à 4 800 MHz	I.b.-	Equipements non spécifiques fonctionnant avec une technologie ULB
3 400 à 3 800 MHz	I.b.-	Equipements non spécifiques fonctionnant avec une technologie ULB
3 400 à 4 800 MHz	VI.b.-	Dispositifs de radiolocalisation pour l'analyse des matériaux de construction (BMA)
3 400 à 5 000 MHz	VI.c.-	Applications radars à pénétration de surface (GPR/WPR)
3 800 à 4 200 MHz	I.b.-	Equipements non spécifiques fonctionnant avec une technologie ULB
4 200 à 4 800 MHz	I.b.-	Equipements non spécifiques fonctionnant avec une technologie ULB
4 500 à 7 000 MHz	VI.a.-	Dispositifs de radiolocalisation y compris pour la détection de mouvements et l'alerte
4 800 à 5 000 MHz	VI.b.-	Dispositifs de radiolocalisation pour l'analyse des matériaux de construction (BMA)
4 800 à 6 000 MHz	I.b.-	Equipements non spécifiques fonctionnant avec une technologie ULB
5 000 à 6 000 MHz	VI.c.-	Applications radars à pénétration de surface (GPR/WPR)
5 000 à 8 000 MHz	VI.b.-	Dispositifs de radiolocalisation pour l'analyse des matériaux de construction (BMA)
5 150 à 5 350 MHz	III.-	Equipements de transmission de données large bande et systèmes d'accès sans fil y compris les réseaux locaux radioélectriques
5 470 à 5 725 MHz	III.-	Equipements de transmission de données large bande et systèmes d'accès sans fil y compris les réseaux locaux radioélectriques
5 725 à 5 875 MHz	I.a.-	Equipements non spécifiques
5 795 à 5 805 MHz	V.-	Systèmes d'information routière
6 000 à 8 500 MHz	I.b.-	Equipements non spécifiques fonctionnant avec une technologie ULB
6 000 à 275 000 MHz	VI.c.-	Applications radars à pénétration de surface (GPR/WPR)
8 000 à 8 500 MHz	VI.b.-	Dispositifs de radiolocalisation pour l'analyse des matériaux de construction (BMA)
8 500 à 9 000 MHz	I.b.-	Equipements non spécifiques fonctionnant avec une technologie ULB
8 500 à 10 600 MHz	I.b.-	Equipements non spécifiques fonctionnant avec une technologie ULB
8 500 à 10 600 MHz	VI.a.-	Dispositifs de radiolocalisation y compris pour la détection de mouvements et l'alerte
8 500 à 275 000 MHz	VI.b.-	Dispositifs de radiolocalisation pour l'analyse des matériaux de construction (BMA)
9 880 à 9 920 MHz	VI.a.-	Dispositifs de radiolocalisation y compris pour la détection de mouvements et l'alerte
10,57 à 10,61 GHz	VI.a.-	Dispositifs de radiolocalisation y compris pour la détection de mouvements et l'alerte

<b>Bande de fréquences</b>	<b>Tab.</b>	<b>Utilisation</b>
10,6 à 275,0 GHz	I.b-	Equipements non spécifiques fonctionnant avec une technologie ULB
17,1 à 17,3 GHz	VI.a-	Dispositifs de radiolocalisation y compris pour la détection de mouvements et l'alerte
21,65 à 22 GHz	V.-	Systèmes d'information routière
22 à 26,65 GHz	V.-	Systèmes d'information routière
24,00 à 24,10 GHz	I.a-	Equipements non spécifiques
24,05 à 24,10 GHz	VI.a-	Dispositifs de radiolocalisation y compris pour la détection de mouvements et l'alerte
24,05 à 27,00 GHz	VI.a-	Dispositifs de radiolocalisation y compris pour la détection de mouvements et l'alerte
24,10 à 24,15 GHz	I.a-	Equipements non spécifiques
24,10 à 24,15 GHz	VI.a-	Dispositifs de radiolocalisation y compris pour la détection de mouvements et l'alerte
24,15 à 24,25 GHz	I.a-	Equipements non spécifiques
24,15 à 24,25 GHz	VI.a-	Dispositifs de radiolocalisation y compris pour la détection de mouvements et l'alerte
57 à 64 GHz	VI.a-	Dispositifs de radiolocalisation y compris pour la détection de mouvements et l'alerte
57 à 66 GHz	III.-	Equipements de transmission de données large bande et systèmes d'accès sans fil, y compris les réseaux locaux radioélectriques
61,0 à 61,5 GHz	I.a-	Equipements non spécifiques
63 à 64 GHz	V.-	Systèmes d'information routière
75 à 85 GHz	VI.a-	Dispositifs de radiolocalisation y compris pour la détection de mouvements et l'alerte
76 à 77 GHz	V.-	Systèmes d'information routière
77 à 81 GHz	V.-	Systèmes d'information routière